

# Plan de relance européen



**Neil Makaroff,**  
Responsable Europe  
Réseau Action Climat France

# Accord historique sur le plan de relance européen

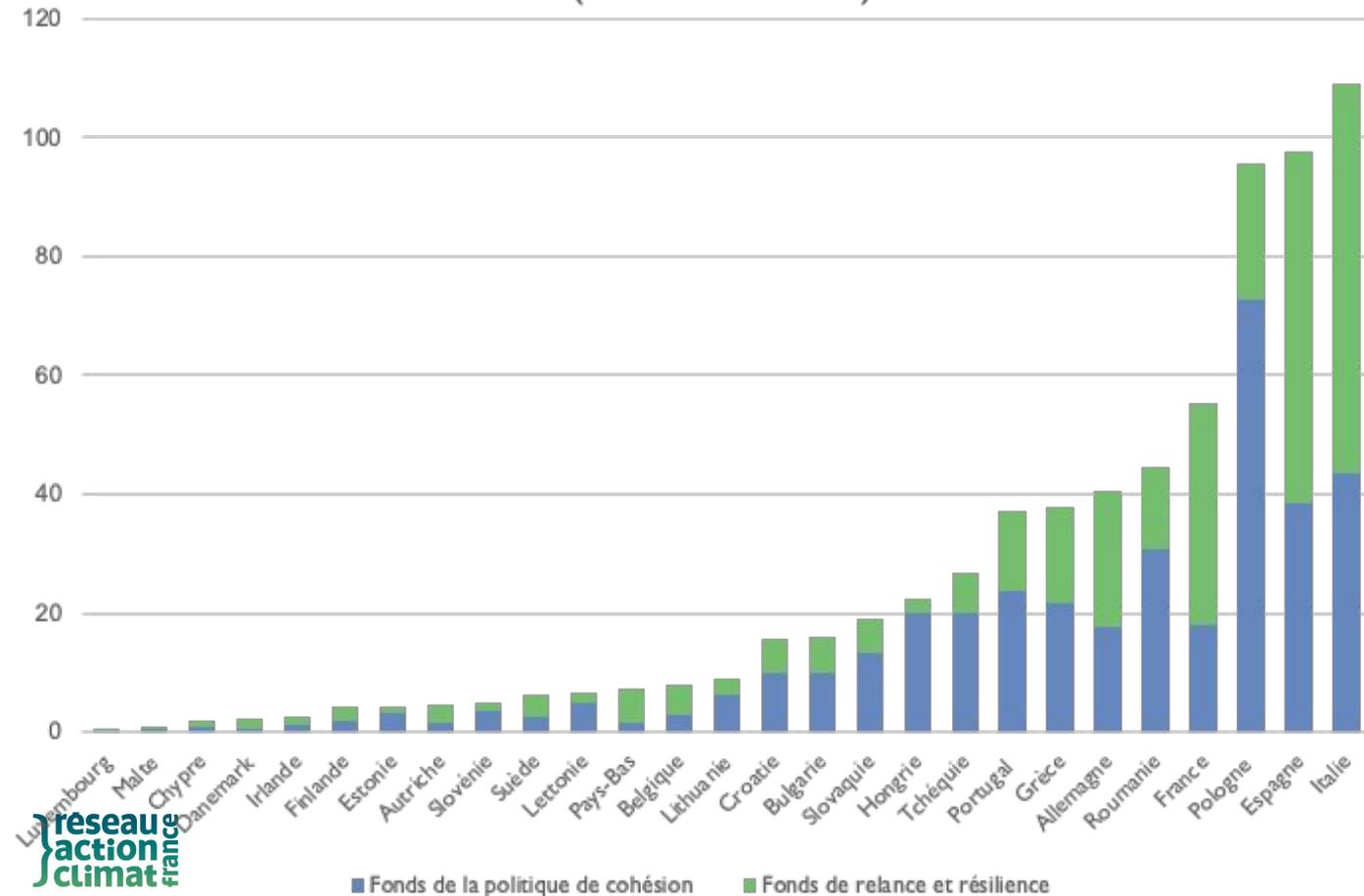
Solidarité face aux pays les plus impactés par la crise sanitaire - **emprunt commun de 750 milliards d'euros** pour financer la relance (2020-2023):

- Soutenir le rattrapage économique
- Investir dans les priorités européennes : transition écologique (37 %) et numérique (20 %).

## 1€ sur 3€ pour le climat

Le remboursement : mise en place de ressources propres (TTF, taxe carbone aux frontières, etc).

## Fonds européens de la relance et de résilience (RRF) et de la politique de cohésion par État-membre (en milliard d'euros)



**Solidarité européenne au-delà du clivage Est/Ouest :**

**Plan de relance européen :** IT, ES, FR, PL, DE

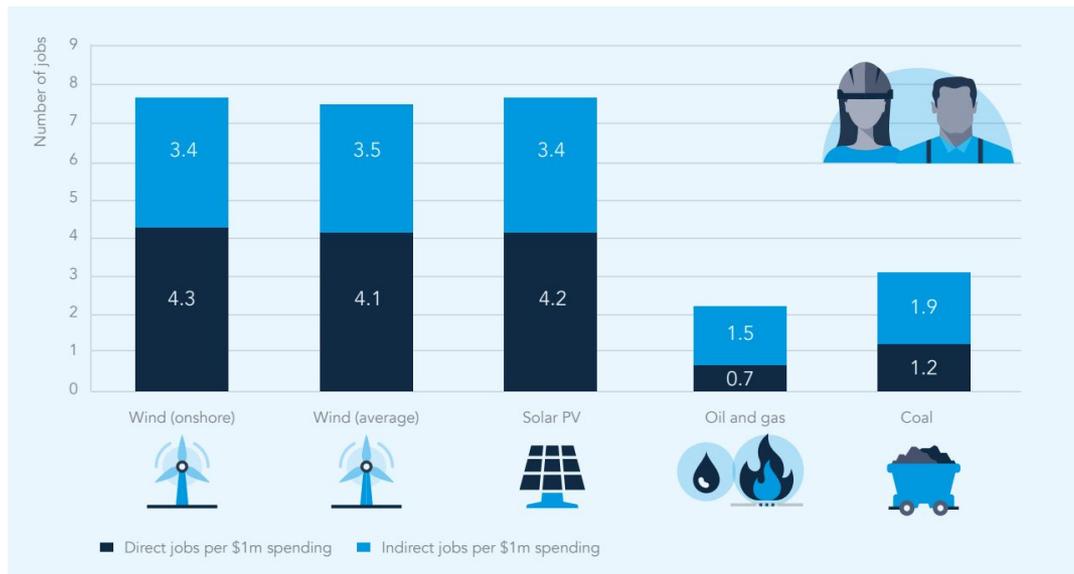
**Politique de cohésion :** PL, IT, ES, RO, PT

**Au total pour 2021-2027**

- Italie : 108 mds €
- Espagne : 97 mds €
- Pologne : 95 mds €
- France : 55 mds €
- Allemagne : 40 mds €

# Bénéfices d'une relance "verte" ?

- **2 millions d'emplois verts** pourraient être créés en Europe d'ici à 2024 grâce à la relance verte selon une étude du CLG Europe.
- 1 million d'euros investis dans les énergies renouvelables créé **3 fois plus d'emplois** que s'il était investi dans les énergies fossiles selon les études.



# Alignement avec le Green Deal ?

2 principes :

1. **37 % de chaque plan national** doit être fléché pour le climat et la biodiversité ;
2. **Principe de “Do no harm”** - pas de projet néfaste pour l’environnement.

Les Etats doivent soumettre un **plan national de relance et de résilience** à la Commission d’ici le 30 avril 2021, pour validation maximum en juin 2021. Les plans doivent respecter un certain nombre de conditions et de priorités européennes pour pouvoir bénéficier des fonds européens de relance.

Les plans doivent comprendre **investissements ET réformes**.

## 3 conditions pour que le plan de relance européen soit réellement vert :

1. Le principe “Do no harm” soit pleinement appliqué.
2. 37 % d’investissements “verts” réellement bénéfiques pour le climat et l’environnement.
3. Les États-membres qui respecte les priorités du Green Deal

# Le principe “Do no harm” - définition ?

- Toutes les mesures, investissements et réformes doivent être scannés pour leurs effets directs et indirects sur l’environnement.
- Prise en compte des “meilleures technologies disponibles”

## Mais

- Exception pour le gaz fossile : la construction de centrales à gaz fossile, co-génération électricité/chauffage urbain, est considéré comme éligible au fonds de relance (seuil 262gCO<sub>2</sub>e/kWh) ;
- Pas de prise en compte des effets néfastes du numérique : exemple 5G qui est favorisée.
- Le verdissement d’une autoroute, d’un aéroport, (etc) est éligible.

# Priorités d'investissements “verts”

D'ici à 2025 :

- 1 millions de charges pour véhicules électriques + 1000 stations hydrogènes ;
- Doublement du taux de rénovation des logements ;
- 60 % de 500 GW de renouvelables créés ;
- 6GW d'hydrogène vert ;



# Bataille de la taxonomie - registre des investissements “verts”

Forte pression des géants du gaz fossile pour que le gaz fossile :

- reste éligible aux fonds publics européens et au plan de relance sous le principe de “Do no harm” (avec succès)

ET

- soit considéré comme “vert” et “énergie de transition” dans la **taxonomie européenne** - premier registre mondial des investissements labellisés “verts” (en bonne voie) :
  - Intégration de la construction de centrales au gaz fossile de co-génération comme “vert” ;
  - Centrales à gaz pouvant stabiliser le réseau 2000h par an - la moitié du parc de centrales à gaz en Europe pourrait être éligible.

→ risque de décrédibiliser la taxonomie européenne en intégrant des énergies fossiles.

**Soutien de 10 Etats membres  
au gaz fossile** dont PL, HU, SK,  
CZ, RO, BG, CY, etc.

**Opposition ferme de 5 États :**  
ES, LUX, DK, IE, AT.

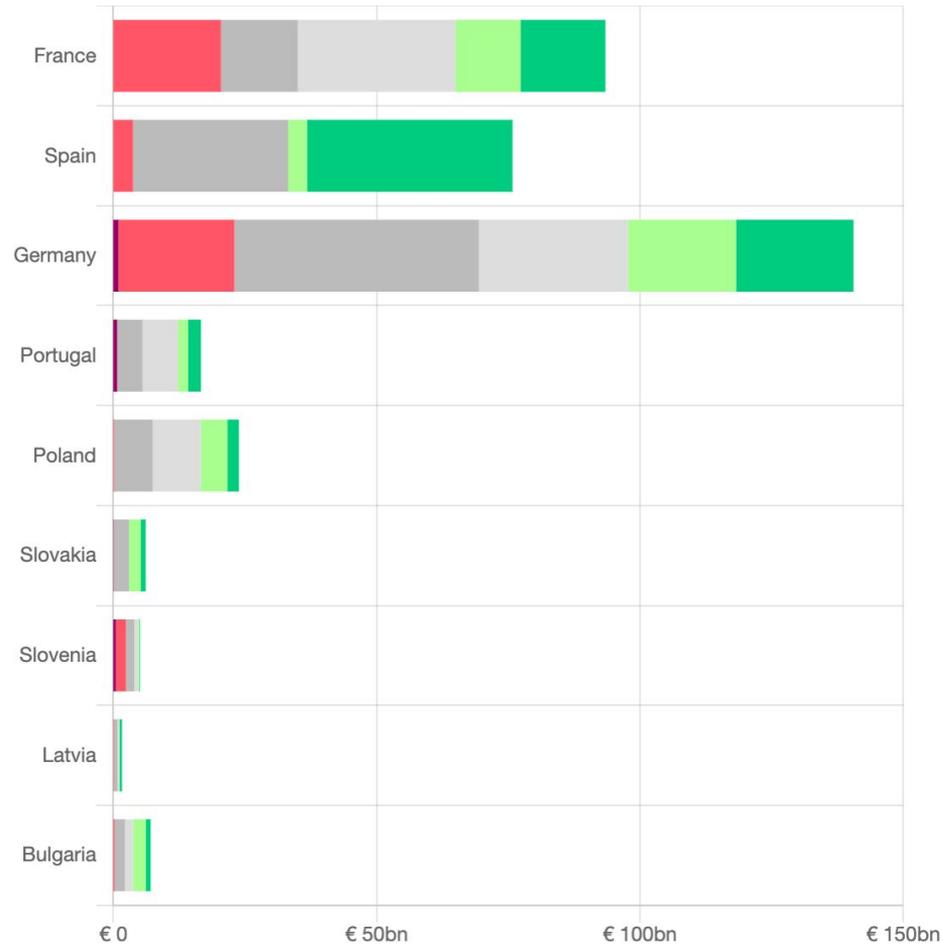
**Quid de la France ?** Alliance  
d'intérêts pour intégrer le  
nucléaire comme une énergie  
“verte” dans la taxonomie avec PL,  
HU, SK, CZ, RO (lettre commune)  
ce qui explique le silence de la  
France sur le gaz fossile.



# Mise en oeuvre par les États - exemple de la France



Toute l'analyse sur Green Recovery Tracker :  
<https://www.greenrecoverytracker.org/country-report/france>



# France



38 milliards d'euros du plan de relance européen sur 100 milliards d'euros au total. 37 % doit aller au climat et à la biodiversité.

✗ Seul 23 % est bénéfique pour le climat

✓ Formation professionnelle pour la transition écologique

✗ Principe "Do no harm" non respecté : 22 % ont un effet négatif pour le climat.

✗ Réduction des impôts de production à hauteur de 20 milliards d'euros sans conditionnalités environnementales → **pas finançable par l'Europe**



Les recommandations de la Commission :

1. Rénovation énergétique des bâtiments, pour les plus précaires ❌
2. Développement des énergies renouvelables - rattraper le retard accumulé ❌
3. Electro-mobilité et transports durables :
  - Investissement dans les infrastructures de charge électrique ✅
  - Développement de l'hydrogène vert ?
  - Investissements dans la mobilité durable et les infrastructures durables : ferroviaires ❌ (seulement 600 millions de nouveaux investissements)



<https://www.cashawards.eu/>

*Where do EU funds go?*

# Merci de votre attention

**Neil Makaroff**

Responsable Europe | European Policy Adviser

Réseau Action Climat - France | Climate Action Network – France

Email: [neil.makaroff@reseauactionclimat.org](mailto:neil.makaroff@reseauactionclimat.org)

\*